

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

---

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL494

présenté par  
M. Belot, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

A l'alinéa 18, substituer aux mots :

« l'impossibilité ou de la possibilité »,

les mots :

« la possibilité ou non »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.